

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1743

4 juillet 2014

SOMMAIRE

Alexlux S.à r.l.	83626	db Advisory Multibrands	83624
Amicale vun de Guiden a Scouten Porverband Kiischpelt a.s.b.l.	83625	db Advisory Multibrands	83624
Arguello Investors S.à r.l.	83636	db PrivatMandat Comfort	83623
A.R.T. - Absolute Return Target Fund ...	83623	DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	83644
Atoz	83625	DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.	83619
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	83624	Epicerie de Contern S.à r.l.	83635
Balderton Capital IV L1 S.à r.l.	83650	Eurocrystal International S.A.	83620
Biron S.à r.l.	83621	EW Energy (Luxembourg) S.à r.l.	83654
Bodoni S.A.	83622	Expansion Partners S.à r.l.	83635
Borneo Development S.A.	83654	fLAB Luxembourg S.à r.l.	83623
Builders Direct S.A.	83661	Fourteen Spruce S.à r.l.	83621
Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc	83622	Gipe S.A.	83643
Caelus Energy International Holdings S.à r.l.	83657	Global Advantage Funds	83657
CapitalatWork Alternative Fund	83622	G-Venture S.A.	83649
C.C.R. Investment S.C.S.	83653	Mirabaud & Cie (Europe) S.A.	83620
Centex Immo S.A.	83621	Nordenergie S.A.	83664
Chasselas Fund	83643	Prata Investments S. à r.l.	83663
Chene S.A.	83649	Techniroute S.à r.l.	83620
Chicama Investments S.A.	83653	Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l.	83619
Colt Telecom Luxembourg S. à r.l.	83618	VWR International South America S.à r.l.	83618
Crystal Melanite S.à r.l.	83622	WP XI Luxco S.à r.l.	83619
Dawimo S.à r.l.	83635	Xena Investments S.à r.l.	83618

Xena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.797.

—
Veillez prendre note que l'associé unique, Monsieur Arvind TIKU, réside désormais à 229955 Singapour (République de Singapour), 7, Anthony Road, # 19-27, Orchard Scotts.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Xena Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061514/13.

(140071155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

VWR International South America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.837.

—
Par résolutions signées en date du 18 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Peter Schüle, avec adresse professionnelle au 20A, Hilperstrasse, 64295 Darmstadt, Allemagne, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Manuel Brocke-Benz, avec adresse professionnelle au 20A, Hilperstrasse, 64295 Darmstadt, Allemagne, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014061490/19.

(140070955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Colt Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Telecom Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), que Monsieur Adriaan Oosthoek a démissionné de ses fonctions de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 7 avril 2014, que Monsieur Detlef Spang, citoyen allemand résidant professionnellement à Beaufort House, 15 St Botolph Street, EC3A 7QN Londres, Royaume-Uni a été nommé en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 7 avril 2014.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

Esmée Chengapen

Mark Ferrari

Detlef Span

Peter Veenman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la société Colt Telecom Luxembourg S.à r.l.

Esmée-Ghengapen

Référence de publication: 2014061535/22.

(140071376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Transports Teixeira Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 4, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 143.249.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014061461/13.

(140071039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

WP XI Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.469.670,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.484.

Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

WP XI Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014061512/14.

(140070947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 74.370.250,00.**

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes, Madame Agnes Ermel et Monsieur Christophe Englebert ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF
- Christophe ENGLEBERT

Délégué à la gestion journalière

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014061536/27.

(140071084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Mirabaud & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 181.645.

—
EXTRAIT

Monsieur Raphael SPAHR a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 mars 2014 et Monsieur Etienne Albert Marie Melchior d'ARENBERG, né le 11 décembre 1967 à Uccle, Belgique et demeurant à 6, rue Charles-Bonnet, CH-1204 Genève, Suisse a été cooptée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 4 mars 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014061541/16.

(140071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Eurocrystal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 274, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.399.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2014

Résolution unique:

le siège social de la société est transfert de:

2 rue des Primevères L-2351-Luxembourg

à:

274 Avenue Gaston Diderich à L-1420-Luxembourg

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061829/16.

(140072238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Techniroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 42.521.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts dûment acceptées par la société, le capital social de la société est détenu comme suit:

Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

Ces parts sociales appartiennent à:

- | | |
|---|-----|
| a) Monsieur Aldo Di Michele, employé privé, demeurant à L - 9177 Niederfeulen, 1 A, route de Bastogne, | |
| deux cent quatre-vingt parts: | 295 |
| b) La société C.W.A. S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à L -6955 Rodembourg, | |
| 2 rue d'Eschweiler, cent vingt-cinq parts: | 125 |
| c) Monsieur Dan Di Michele, employé privé, demeurant à L - 5842 Hesperange, 3, am Weischbaendchen, | |
| quatre-vingt parts: | 80 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Techniroute S.à r.l.

Aldo Di Michele

Gérant

Référence de publication: 2014061542/22.

(140071444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 86.214.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société Centex Immo S.A.

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du avril 2014 a pris les décisions suivantes:

1. Madame Alexandra Vael a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 11 avril 2014.
2. Est nommée nouveau administrateur avec effet au 11 avril 2014 et dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019: Madame Angélique Manguette, née le 23 août 1980 à Verviers (Belgique), domiciliée à B-6700 Arlon (Belgique), 22 rue des Hêtres.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014061723/14.

(140071508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.255.

—
EXTRAIT

En date du 30 avril 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 7 mars 2014;
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061682/15.

(140071718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Fourteen Spruce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 183.430.

I. En date du 15 avril 2014, l'associé unique Alter Domus Luxembourg S.à r.l, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses nombre 12,500 parts sociales de la manière suivante:

- 9,500 parts sociales, à HOUGOU S.A., avec siège social au 9, rue de la Vallée, 1050 Ixelles, Belgique, qui les acquiert;
- 3,000 parts sociales, à Florent Battistella, adresse au 160, Chemin du Coquillat, 33850 Leognan, France qui les acquiert;

II. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.
2. Nomination de Jérôme Demimuid, avec adresse professionnelle au 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Nomination de Olivier Revol, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet immédiat;
5. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2014.

Référence de publication: 2014061844/25.

(140071716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Bodoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9962 Holler, 4, Helzchen.

R.C.S. Luxembourg B 101.161.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061685/9.

(140071658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Crystal Melanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.335.

Les comptes annuels pour la période du 31 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014061717/11.

(140071385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2014.

Pour CAPITALATWORK ALTERNATIVE FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014061701/14.

(140072462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Bureau d'Assurances et de Placements Faber - Van Dyck Senc, Société en nom collectif.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 5, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 101.774.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 avril 2014 pour statuer sur la dissolution de la société

L'Assemblée Générale des Associés décide la dissolution anticipative de la Société BUREAU D'ASSURANCES ET DE PLACEMENTS FABER - VAN DYCK SENC, et sa mise en liquidation et ce avec effet immédiat.

Les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

Les Associés étant investis de tout l'actif s'engagent expressément à prendre à leur charge tout le passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

L'Assemblée Générale des Associés décide que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 5, rue Jean Melsen à L-9142 BURDEN.

Référence de publication: 2014061699/20.

(140071656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

A.R.T. - Absolute Return Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.444.

Rectificatif au dépôt L140071509 du 05/05/2014

Le Rapport Annuel Révisé abrégé au 31 Décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2014.

Référence de publication: 2014061557/12.

(140071934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

fLAB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 146.024.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2014

Nominations statutaires

Grupo Financial LAB S.L., l'actionnaire unique de la société, décide de renouveler le mandat de "KPMG Luxembourg S.à r.l." en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014061550/14.

(140071593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2014

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014061548/28.

(140072081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

db Advisory Multibrands, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 167.637.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014061545/10.

(140072079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.110.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 173.385.

EXTRAIT

En date du 1^{er} mai 2014, le siège social de l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a été transféré du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

En date du 1^{er} mai 2014, l'adresse de Monsieur Adrien Schrobiltgen, gérant de classe A de la Société, né le 12 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ingénieur, a également été transférée du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014061590/16.

(140072064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

db Advisory Multibrands, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 167.637.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2014

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014061546/28.

(140072080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Amicale vun de Guiden a Scouten Porverband Kiischpelt a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 12, A Millefeld.

R.C.S. Luxembourg F 387.

—
Auszug des Beschlusses über die Verwendung der Vermögenswerte nach Abschluss der Liquidation der ASBL

Referenz: Generalversammlung am 28.März 2014

Die Amicale vun de Guiden a Scouten Porverband Kiischpelt a.s.b.l. wird am 30. April aufgelöst.

Die Vermögenswerte nach Abschluss der Liquidation werden an die Oeuvres Paroissiales Kiischpelt a.s.b.l. überwiesen.

Wilwerwiltz, den 30. April 2014.

Amicale vun de Guiden a Scouten Porverband Kiischpelt a.s.b.l.

Eric Packbier

President

Référence de publication: 2014061570/15.

(140071626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 24 mai 2013 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Administrateurs-délégués:

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Réviseur d'entreprise agréé:

- Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2014061582/39.

(140072540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Alexlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.338.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(1) P5 SUB L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands; and

(5) P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178.072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the founding shareholders (the "Founding Shareholders") of Alexlux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181338 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21 October 2013, whose articles of incorporation have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Articles") number 3147, page 151024 on 11 December 2013. The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and subsequent reallocation of the existing shares into 4,000,000 class A shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,521,010.- so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 15,561,010.- by the issue of 1,552,101,000 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each, subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 140,049,256.96, to be divided into:

- 151,610,100 class A shares,
- 155,610,100 class B shares,
- 155,610,100 class C shares,
- 155,610,100 class D shares,
- 155,610,100 class E shares,
- 155,610,100 class F shares,
- 155,610,100 class G shares,
- 155,610,100 class H shares,
- 155,610,100 class I shares, and
- 155,610,100 class J shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Decision to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Decision to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company.

6. Decision to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 into articles 22 and 23.

7. Miscellaneous.

First resolution

The Founding Shareholders resolve to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and to subsequently reallocate the existing shares into 4,000,000 class A shares.

Second resolution

The Founding Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,521,010.- so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 15,561,010.- by the issue of 1,552,101,000 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 140,049,256.96, to be divided into:

- 151,610,100 class A shares,
- 155,610,100 class B shares,
- 155,610,100 class C shares,
- 155,610,100 class D shares,
- 155,610,100 class E shares,
- 155,610,100 class F shares,
- 155,610,100 class G shares,
- 155,610,100 class H shares,
- 155,610,100 class I shares, and
- 155,610,100 class J shares.

and having the rights and obligations set out in the Articles.

The New Shares shall be subscribed as follows:

- P5 SUB L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 30,274,993 class A shares, 31,102,600 class B shares, 31,102,600 class C shares, 31,102,600 class D shares, 31,102,600 class E shares, 31,102,600 class F shares, 31,102,600 class G shares, 31,102,600 class H shares, 31,102,600 class I shares and 31,102,600 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 31,094,367.98, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 3,101,983.93 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 27,992,384.05 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 112,486,073 class A shares, 115,157,200 class B shares, 115,157,200 class C shares, 115,157,200 class D shares, 115,157,200 class E shares, 115,157,200 class F shares, 115,157,200 class G shares, 115,157,200 class H shares, 115,157,200 class I shares and 115,157,200 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 115,130,488.94, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 11,489,008.73 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 103,641,480.21 is allocated to the share premium account of the Company;

- P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 2,251,998 class A shares, 2,343,200 class B shares, 2,343,200 class C shares, 2,343,200 class D shares, 2,343,200 class E shares, 2,343,200 class F shares, 2,343,200 class G shares, 2,343,200 class H shares, 2,343,200 class I shares and 2,343,200 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 2,342,334.84, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 233,407.98 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 2,108,926.86 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 5,282,664 class A shares, 5,676,200 class B shares, 5,676,200 class C shares, 5,676,200 class D shares, 5,676,200 class E shares, 5,676,200 class F shares, 5,676,200 class G shares, 5,676,200 class H shares, 5,676,200 class I shares and 5,676,200 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 5,672,288.01, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 563,684.64 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 5,108,603.37 is allocated to the share premium account of the Company;

- P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 329,272 class A shares, 345,800 class B shares, 345,800 class C shares, 345,800 class D shares, 345,800 class E shares, 345,800 class F shares, 345,800 class G shares, 345,800 class H shares, 345,800 class I shares and 345,800 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 345,643.87, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 34,414.72 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 311,229.15 is allocated to the share premium account of the Company; and

- Permira V I.A.S L.P. (the "New Shareholder" and together with the Founding Shareholders referred to as the "Shareholders"), a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs.

Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the ownership of 985,100 class A shares, 985,100 class B shares, 985,100 class C shares, 985,100 class D shares, 985,100 class E shares, 985,100 class F shares, 985,100 class G shares, 985,100 class H shares, 985,100 class I shares and 985,100 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 985,143.32, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 98,510.- is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 886,633.32 is allocated to the share premium account of the Company.

The global amount of EUR 155,570,266.96 for the subscription of the New Shares is allocated as follows: EUR 15,521,010.- are allocated to the share capital of the Company and EUR 140,049,256.96 are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global amount of EUR 155,570,266.96 is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the conversion and the capital increase in the resolutions above, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen million five hundred and sixty-one thousand and ten euros (EUR 15,561,010.-) divided into:

- one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class A shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class B shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class C shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class D shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class E shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class F shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class G shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class H shares,
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class I shares, and
 - one hundred and fifty-five million six hundred and teen thousand seven hundred (155,610,100) class J shares,
- all class A to class J shares are referred as the "Redeemable Shares" or the "Shares", having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Redeemable Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Redeemable Shares of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Redeemable Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Redeemable Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Redeemable Shares of the relevant class of Redeemable Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

"Available Amount" means in relation to the relevant class of Redeemable Shares the total amount of net profits attributable to that class of Redeemable Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Redeemable Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Redeemable Shares so redeemed."

" **Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

Article 21 of the Articles shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the Redeemable Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A Shares held by them, then,

- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class B Shares held by them, then,

- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class C Shares held by them, then,
- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class D Shares held by them, then,
- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class E Shares held by them, then,
- the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Shares held by them, then
- the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class G Shares held by them, then,
- the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class H Shares held by them, then,
- the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class I Shares held by them, then,
- the holders of class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class J Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

(1) P5 SUB L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands; et

(5) P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178.072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentées par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés fondateurs (les "Associés Fondateurs") de Alexlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181338 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 3147, page 151024 en date du 11 décembre 2013. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.521.010,-EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 15.561.010,- EUR par l'émission de 1.552.101.000 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 140.049.256,96 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 151.610.100 parts sociales de classe A;
- 155.610.100 parts sociales de classe B;
- 155.610.100 parts sociales de classe C;
- 155.610.100 parts sociales de classe D;
- 155.610.100 parts sociales de classe E;
- 155.610.100 parts sociales de classe F;
- 155.610.100 parts sociales de classe G;
- 155.610.100 parts sociales de classe H;
- 155.610.100 parts sociales de classe I; et
- 155.610.100 parts sociales de classe J.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Création de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles actuels 8 à 20, en articles 10 à 22.

5. Modification de l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société.

6. Création d'un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles 21 à 22 en articles 22 à 23.

7. Divers.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Fondateurs décident de créer 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et de subséquemment réallouer des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A.

Deuxième résolution

Les Associés Fondateurs décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.521.010,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 15.561.010,- EUR par l'émission de 1.552.101.000 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 140.049.256,96 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 151.610.100 parts sociales de classe A;
- 155.610.100 parts sociales de classe B;
- 155.610.100 parts sociales de classe C;
- 155.610.100 parts sociales de classe D;
- 155.610.100 parts sociales de classe E;
- 155.610.100 parts sociales de classe F;
- 155.610.100 parts sociales de classe G;
- 155.610.100 parts sociales de classe H;
- 155.610.100 parts sociales de classe I; et
- 155.610.100 parts sociales de classe J.

et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- P5 SUB L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 30.274.993 parts sociales de classe A, 31.102.600 parts sociales de classe B, 31.102.600 parts sociales de classe C, 31.102.600 parts sociales de classe D, 31.102.600 parts

sociales de classe E, 31.102.600 parts sociales de classe F, 31.102.600 parts sociales de classe G, 31.102.600 parts sociales de classe H, 31.102.600 parts sociales de classe I et 31.102.600 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 31.094.367,98 EUR, qui sera attribué comme suit: 3.101.983,93 EUR sont alloués au capital social de la Société et 27.992.384,05 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 112.486.073 parts sociales de classe A, 115.157.200 parts sociales de classe B, 115.157.200 parts sociales de classe C, 115.157.200 parts sociales de classe D, 115.157.200 parts sociales de classe E, 115.157.200 parts sociales de classe F, 115.157.200 parts sociales de classe G, 115.157.200 parts sociales de classe H, 115.157.200 parts sociales de classe I et 115.157.200 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 115.130.488,94 EUR, qui sera attribué comme suit: 11.489.008,73 EUR sont alloués au capital social de la Société et 103.641.480,21 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 2.251.998 parts sociales de classe A, 2.343.200 parts sociales de classe B, 2.343.200 parts sociales de classe C, 2.343.200 parts sociales de classe D, 2.343.200 parts sociales de classe E, 2.343.200 parts sociales de classe F, 2.343.200 parts sociales de classe G, 2.343.200 parts sociales de classe H, 2.343.200 parts sociales de classe I et 2.343.200 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 2.342.334,84 EUR, qui sera attribué comme suit: 233.407,98 EUR sont alloués au capital social de la Société et 2.108.926,86 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 5.282.664 parts sociales de classe A, 5.676.200 parts sociales de classe B, 5.676.200 parts sociales de classe C, 5.676.200 parts sociales de classe D, 5.676.200 parts sociales de classe E, 5.676.200 parts sociales de classe F, 5.676.200 parts sociales de classe G, 5.676.200 parts sociales de classe H, 5.676.200 parts sociales de classe I et 5.676.200 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 5.672.288,01 EUR, qui sera attribué comme suit: 563.684,64 EUR sont alloués au capital social de la Société et 5.108.603,37 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 329.272 parts sociales de classe A, 345.800 parts sociales de classe B, 345.800 parts sociales de classe C, 345.800 parts sociales de classe D, 345.800 parts sociales de classe E, 345.800 parts sociales de classe F, 345.800 parts sociales de classe G, 345.800 parts sociales de classe H, 345.800 parts sociales de classe I et 345.800 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 345.643,87 EUR, qui sera attribué comme suit: 34.414,72 EUR sont alloués au capital social de la Société et 311.229,15 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V I.A.S L.P. (le "Nouvel Associé" et ensemble avec les Associés Fondateurs désignés comme les "Associés"), un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représenté par Madame Alexia UHL, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à la propriété de 985.100 parts sociales de classe A, 985.100 parts sociales de classe B, 985.100 parts sociales de classe C, 985.100 parts sociales de classe D, 985.100 parts sociales de classe E, 985.100 parts sociales de classe F, 985.100 parts sociales de classe G, 985.100 parts sociales de classe H, 985.100 parts sociales de classe I et 985.100 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 985.143,32 EUR, qui sera attribué comme suit: 98.510,-EUR sont alloués au capital social de la Société et 886.633,32 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de 155.570.266,96 EUR relatif aux nouvelles parts sociales souscrites comme décrit ci-dessus est attribué comme suit: 15.521.010,- EUR sont alloués au capital social de la Société et 140.049.256,96 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de 155.570.266,96 EUR est à la disposition de la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions concernant la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quinze millions cinq cent soixante-et-un mille dix euros (15.561.010,- EUR) représenté par:

- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe A,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe B,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe C,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe D,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe E,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe F,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe G,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe H,
- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe I, et

- cent cinquante-cinq millions six cent dix mille cent (155.610.100) parts sociales de classe J, l'ensemble des parts sociales de classe A à J sont qualifiées de "Parts Sociales Rachetables" ou "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 8 et article 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 8 à 20 en nouvelles articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Rachetables par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetables émises dans de telle(s) classe (s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales Rachetables, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales Rachetables, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale Rachetables de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Rachetables émises dans la classe de Parts Sociales Rachetables devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales Rachetables pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales Rachetables ainsi rachetée."

" **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

Cinquième résolution

Les Associé décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Sixième résolution

Les Associé décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et renuméroter les articles 21 et 22 (précédent articles 19 et 20) en article 22 et 23.

L'article 21 se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales Rachetables ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe B seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe C seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe D seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe E seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe F seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe G seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe H seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe I seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe J seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe J).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014 LAC/2014/15090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014061010/517.

(140071003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Dawimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061119/9.

(140070767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Epicerie de Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 2, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 134.503.

Monsieur Abrantes Boto Daniel, associé et gérant unique de la société Epicerie de Contern Sàrl, a actuellement son domicile au 18, Op der Haangels, L-5322 Contern.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014061139/10.

(140070709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Expansion Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 84.233.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre

Belux comptafisc S.àR.L.

Rue du Moulin à vent, 28

9541 WILTZ

Référence de publication: 2014061147/13.

(140071268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Arguello Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.564.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-second day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Arguello Holdings S.à r.l.”, a private limited liability company formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 April 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office- Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Arguello Investors S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the

conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
Arguello Holdings S.à r.l.	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Amos N. OUATTARA, born in Nimbo-Bouake (Ivory Coast), on 21st April 1983, with professional address at 3rd Floor, 68 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - b. Jeffrey M. SMITH, born in Massachusetts (United States of America) on 14 March 1976, with professional address at 555 California Street, 50th Fl., San Francisco, CA 94104, United States of America;
 - c. Fernando DE SANTIAGO, born in A Coruña (Spain) on 13 February 1986, with professional address at 3rd Floor, 68 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom;
 - d. Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - e. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Arguello Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnel à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Arguello Investors S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le

conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Arguello Holdings S.à r.l.	1,250,000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - a. Amos N. OUATTARA, né à Nimbo-Bouake (Côte d'Ivoire), le 21 avril 1983, avec adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
 - b. Jeffrey M. SMITH, né à Massachusetts (États-Unis d'Amérique), le 14 Mars 1976, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Fl., San Francisco, CA 94104, États-Unis d'Amérique;
 - c. Fernando DE SANTIAGO, né à A Coruña (Espagne), le 13 février 1986, avec adresse professionnelle au 3^{ème} étage, 68 Pall Mall, Londres SW1Y 5ES, Royaume-Uni;
 - d. Stefan LAMBERT, né à Trèves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - e. Dr Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2014. Relation: EAC/2014/5674. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014061024/421.

(140070653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Gipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 12.037.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061180/9.

(140071001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Chasselas Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.893.

Il est pris note de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Franck Payrar, au 37A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061107/11.

(140070851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of nine thousand, nine hundred and sixty-one (9,961) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany,

being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-seven thousand, seven hundred and ninety-five (27,795) class A ordinary shares and two hundred sixty-three thousand and sixty-four (263,064) class B ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., as described below,

being the temporary holder of two hundred and fifty-seven (257) class A ordinary shares,

here represented by Mrs. Sabrina Hajek, previously named, by virtue of a proxy given on 14 April 2014, The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-two thousand three hundred and twenty-nine United States Dollars and twenty-nine cents (USD 32,329.29), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 4 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the whole share capital of the Company consider the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars and fifty-seven cents (USD 2.57) in order to reduce it from its present amount of thirty-two thousand three hundred and twenty-nine United States Dollars and twenty-nine cents (USD 32,329.29) to thirty-two thousand, three hundred and twenty-six United States Dollars and seventy-two cents (USD 32,326.72) by cancellation of two hundred and fifty-seven (257) class A ordinary shares of the Company having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand, three hundred and twenty-six United States Dollars and seventy-two cents (USD 32,326.72), represented by three million two hundred and thirty-two thousand, six hundred and seventy-two (3,232,672) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million, five hundred and forty-three thousand, seven hundred and forty-seven (1,543,747) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 14 below, all subscribed and fully paid up.”;

3) Miscellaneous.

Then, the voting shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars and fifty-seven cents (USD 2.57) in order to reduce it from its present amount of thirty-two thousand three hundred and twenty-nine United States Dollars and twenty-nine cents (USD 32,329.29) to thirty-two thousand, three hundred and twenty-six United States Dollars and seventy-two cents (USD 32,326.72) by cancellation of two hundred and fifty-seven (257) class A ordinary shares of the Company having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, that are temporarily held by the Company following the redemption by the Company on 14 April 2014 of two hundred and fifty-seven (257) class A ordinary shares held in the Company by RBC cees Nominees Limited.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,543,747, against: 0, abstaining: 19,182;
- Class B ordinary shares in favor: 98,276, against: 0, abstaining: 183,149; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand three hundred and twenty-six United States Dollars and seventy-two cents (USD 32,326.72), represented by three million two hundred and thirty-two thousand, six hundred and seventy-two (3,232,672) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, which is divided into:

(i) one million, five hundred and forty-three thousand, seven hundred and forty-seven (1,543,747) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty-one thousand, four hundred and twenty-five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD 0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 14 below, all subscribed and fully paid up.”;

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,543,747, against: 0, abstaining: 19,182;
- Class B ordinary shares in favor: 98,276, against: 0, abstaining: 183,149; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglund House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentrice de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentrice de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentrice de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentrice de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentrice de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglund House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentrice de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de neuf mille neuf cent soixante et une (9.961) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détentrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne,

détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détentrices de vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze (27.795) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent soixante-trois mille soixante-quatre (263.064) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014,

13) DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., telle que décrite ci-après,

détentrices temporaires de deux cent cinquante-sept (257) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Sabrina Hajek, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 14 avril 2014, Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont toutes les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois-cent-vingt-neuf Dollars US et vingt-neuf cents (USD 32.329,29), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte notarié en date du 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n°572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 4 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital de la Société, examinent l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux Dollars US et cinquante-sept cents (USD 2,57) afin de le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille trois cent vingt-neuf Dollars US et vingt-neuf cents (USD 32.329,29) à celui de trente-deux mille trois cent vingt-six Dollars US et soixante-douze cents (USD 32.326,72) par l'annulation de deux cent cinquante-sept (257) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune;

2) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent vingt-six Dollars US et soixante-douze cents (USD 32.326,72), représenté par trois millions deux cent trente-deux mille six cent soixante-douze (3.232.672) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollars US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-trois mille sept cent quarante-sept (1.543.747) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices tel que définie à l'article 14 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

3) Divers.

Ensuite, les associés votants ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux Dollars US et cinquante-sept cents (USD 2,57) afin de le faire passer de son montant actuel de trente-deux mille trois cent vingt-neuf Dollars US et vingt-neuf cents (USD 32.329,29) à celui de trente-deux mille trois cent vingt-six Dollars US et soixante-douze cents (USD 32.326,72) par l'annulation de deux cent cinquante-sept (257) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société suite au rachat par la Société, le 14 avril 2014, de deux cent cinquante-sept (257) parts sociales de catégorie A détenues dans la Société par RBC cees Nominees Limited.

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.543.747, contre: 0, abstenués: 19.182;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 98.276, contre: 0, abstenués: 183.149; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent vingt-six Dollars US et soixante-douze cents (USD 32.326,72), représenté par trois millions deux cent trente-deux mille six cent soixante-douze (3.232.672) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollars US (USD 0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-trois mille sept cent quarante-sept (1.543.747) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro Dollars US (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD 0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices tel que définie à l'article 14 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution susmentionnée avec le nombre de votes précisé ci-après:

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.543.747, contre: 0, abstenues: 19.182;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 98.276, contre: 0, abstenues: 183.149; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenues: 0.

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte et incombant à la Société sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, dont le nom, le prénom l'état civil et le lieu de résidence sont connus du notaire soussigné, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HAJEK, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2014. Relation: EAC/2014/5614. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014061122/306.

(140070612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

G-Venture S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061164/9.

(140071344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Chene S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061109/9.

(140070817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 850.198,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

Balderton Capital IV, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Company Register of Delaware under number 4631756 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Magdalena Staniczek, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been initialled and signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Balderton Capital IV L1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of the 9 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1738 dated 26 August 2010 with a share capital of eight hundred and ninety-three thousand one hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 893,199.-), with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154351 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time on 14 November 2013 by a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 dated 14 January 2014 (the "Articles of Association").

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To reduce the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand and one United States Dollars (USD 43,001.-) to bring the current share capital from eight hundred and ninety-three thousand one hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 893,199.-) to eight hundred fifty thousand one hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 850,198.-), by way of repurchase and cancellation of the forty-three thousand and one (43,001) Class J shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each subscribed by the Sole Shareholder and to reimburse the total amount of the share capital reduction to the Sole Shareholder by way of payment in kind consisting of 558 C preferred shares with a nominal value of one 1 DKK each in Vivino ApS, a company incorporated under the laws of Denmark with its registered office at Amagerfaelledvej 56, 2300 Kobenhavn, Denmark;

2. To amend article 5 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

3. To amend article 24 of the Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items;

4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand and one United States Dollars (USD 43,001.-) to bring the current share capital from eight hundred and ninety-three thousand one hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 893,199.-) to eight hundred fifty thousand one hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 850,198.-), by way of repurchase and cancellation of the forty-three thousand and one (43,001) Class J shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each subscribed by the Sole Shareholder, and to reimburse to the Sole Shareholder the total amount of the share capital reduction by way of payment in kind consisting of 558 C preferred shares with a nominal value of one Danish krone (DKK 1.-) each in Vivino ApS (the "Shares"), a company incorporated under the laws of Denmark with its registered office at Amagerfaelledvej 56, 2300 Kobenhavn, Denmark.

Proof of the ownership by the Company of the Shares has been given to the undersigned notary.

The Company declared that the Shares are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Shares to the Sole Shareholder without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Shares to the Sole Shareholder.

A report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Shares are described and valued (the "Report"), which Report has been shown the undersigned notary.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing/eventual creditors of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at eight hundred fifty thousand one hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 850,198.-) divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares, (ii) eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares, (iii) two hundred eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares, (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares, (v) one hundred and eleven thousand twenty-one (111,021) class D shares, (vi) two hundred thousand five hundred twenty-two (200,522) class E shares, (vii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares, (ix) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares, and (x) four thousand two hundred and seventy-two (4,272) class I shares, all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 24 of the Articles of Association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 24. Allocation of the results.** The Sole Shareholder has allocated the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares as follows: (i) the Class A Shares shall track the eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares in Balderton Capital IV L2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154355 (the "Subsidiary"), (ii) the Class B Shares shall track the two hundred eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares in the Subsidiary, (iii) the Class C Shares shall track the ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) class C shares in the Subsidiary, (iv) the Class D Shares shall track the one hundred and eleven thousand twenty-one (111,021) class D shares in the Subsidiary, (v) the Class E Shares shall track the two hundred thousand five hundred twenty-two (200,522) class E shares in the Subsidiary (vi) the Class G Shares shall track one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares in the Subsidiary (viii) the Class H Shares shall track the two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares in the Subsidiary and (ix) the Class I Shares shall track the four thousand two hundred and seventy-two (4,272) class I shares in the Subsidiary."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour d'avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Luxembourg"),

a comparu:

Balderton Capital IV, L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'état du Delaware et ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, États-Unis, enregistrée au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 4631756 ("Associé Unique"),

représentée par Mme Magdalena Staniczek, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital social de Balderton Capital IV L1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 26 août 2010 ayant un capital social de huit cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 893.199,-) et ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154351 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné le 14 novembre 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 117 du 14 janvier 2014 (les "Statuts de la Société").

La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. De réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois mille et un dollars américains (USD 43.001,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 893.199,-) à un montant de huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 850.198,-) en rachetant et annulant quarante-trois mille et une (43.001) parts sociales de catégorie J de la valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune souscrite par l'Associé Unique, et de rembourser le montant intégral de la réduction du capital social à l'Associé Unique par un paiement en nature consistant en 558 parts sociales préférentielles C ayant une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune dans Vivino ApS, une société constituée sous les lois de Danemark ayant son siège social au 56, 2300 Kobenhavn, Danemark.

2. De modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus.
3. De modifier l'article 24 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus;
4. Divers.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois mille et un dollars américains (USD 43.001,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 893.199,-) à un montant de huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 850.198,-) en rachetant et annulant quarante-trois mille et une (43.001) parts sociale de catégorie J d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune souscrite par l'Associé Unique, et de rembourser à l'Associé Unique le montant intégral de la réduction du capital social par un paiement en nature consistant en 558 parts sociales préférentielles C ayant une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune dans Vivino ApS (les «Parts»), une société constituée sous les lois de Danemark ayant son siège social au 56, 2300 Kobenhavn, Danemark.

La preuve par la Société de la propriété des Parts a été rapportée au notaire soussigné.

La Société a déclaré encore que les Parts sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Parts à l'Associé Unique et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Parts à l'Associé Unique.

Un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Parts sont décrites et évaluées (le «Rapport»), lequel Rapport a été présenté au notaire soussigné.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus l'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 850.198,-) représenté par (i) dix-sept mille trois cent soixante-dix (17.370) parts sociales ordinaires, (ii) quatre-vingt-sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A, (iii) deux cent dix-huit mille cinq cent vingt et un (218.521) parts sociales de catégorie B, (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent et cinq (97.405) parts sociales de catégorie C, (v) cent onze mille vingt et un (111.021) parts sociales de catégorie D, (vi) deux cent mille cinq cent vingt-deux (200.522) parts sociales de catégorie E, (vii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G, (ix) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H et (x) quatre mille deux cent soixante-douze (4.272) parts sociales de catégorie I, toutes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 24 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** L'Associé Unique a attribué l'actif et le passif de la Société parmi les catégories de parts sociales de la façon suivante: (i) les Parts Sociales de Catégorie A lient les quatre-vingt-sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de Catégorie A dans Balderton Capital IV L2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeoises sous le numéro B0154355 (la "Filiale"), (ii) les parts sociales de Catégorie B lient les deux cent dix-huit mille cinq cent vingt et une (218.521) parts sociales de catégorie B dans la Filiale, (iii) les parts sociales de Catégorie C lient les quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq (97.405) parts sociales de Catégorie C dans la Filiale, (iv) les parts sociales de Catégorie D lient les cent onze mille vingt et une (111.021) parts sociales de Catégorie D dans la Filiale, (v) les parts sociales de Catégorie E lient les deux cent mille cinq cent vingt-deux (200.522) parts sociales de Catégorie E, (vi) les parts sociales de Catégorie F lient les cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie F dans la Filiale, (vii) les parts sociales de Catégorie G lient les cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G dans la Filiale, (viii) les parts sociales de Catégorie H lient les deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H dans la Filiale, et (ix) les parts sociales de Catégorie I lient les quatre mille deux cents soixante-douze (4.272) parts sociales de catégorie I dans la Filiale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille Euro (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mandataire de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Staniczek, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19361. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061061/197.

(140071286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Chicama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.797.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061110/9.

(140071117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

C.C.R. Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061095/10.

(140070835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

EW Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.599.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 1^{er} novembre 2013

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Veillez prendre note que Monsieur Andrew O'SHEA, gérant, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour EW Energy (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061145/16.

(140071204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Borneo Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.592.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 avril 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BORNEO DEVELOPMENT S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 24 avril 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 21 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CeDerLux- Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2014. LAC/2014/19578. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061087/151.

(140071121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014061183/11.

(140071006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.350.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.400.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of the month of April,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Caelus Energy Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-54732, acting through its general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, each with registered office at P.O: Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Darya Spivak, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28th April 2014, which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 174.400, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 10 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 561 of 7 March 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 10 March 2014 by notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-five million (125,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company to one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) by the issue of a total of ten million (10,000,000) shares of ten (10) different classes (being one million (1,000,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of four million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 4,750,000); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price by:

(i) the contribution of a claim against the Company (the "Contribution in Kind"), approval of the valuation of the Contribution in Kind to two million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,550,000);

(ii) the contribution in cash of two million two hundred thousand United States Dollars (USD 2,200,000) (the "Contribution in Cash");

and allocation of an amount equal to the nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per New Share, being an aggregate amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), to the issued share capital and the balance to the freely available share premium.

2. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth below:

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) divided into

thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class A shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class B shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class C shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class D shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class E shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class F shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class G shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class H shares,
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class I shares, and
thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Class J shares,

each share with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) by the issue of a total of ten million (10,000,000) shares of ten (10) different classes (being one million (1,000,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of four million seven hundred fifty thousand United States Dollars (USD 4,750,000).

(I) Out of the ten million (10,000,000) New Shares, five million (5,000,000) New Shares of ten (10) different classes (being five hundred thousand (500,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of two million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,550,000) and fully paid by way of the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers of the Company dated 25th April 2014 (a copy of which shall be attached to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the board of managers confirms that nothing has come to its attention that causes it to believe that the total value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the issue price of the 5,000,000 new shares to be issued by the Company in consideration thereof.”

The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to two million five hundred fifty thousand United States Dollars (USD 2,550,000).

Evidence of the contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

(II) The remaining five million (5,000,000) New Shares of ten (10) different classes (being five hundred thousand (500,000) shares per class A to J) each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of two million two hundred thousand United States Dollars (USD 2,200,000) and paid in full by way of the Contribution in Cash.

Evidence of the full payment of the Contribution in Cash has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares, being an aggregate amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), to the issued share capital and the balance to the freely available share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred Euros (EUR 3,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Caelus Energy Partners, L.P., une limited partnership constituée en vertu des lois des Îles Caïmans et immatriculée auprès de l'Assistant Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-54732, agissant par l'intermédiaire de son general partner Caelus Energy Asia GP, Limited, chaque société ayant son siège social au P.O: Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par Me Darya Spivak,, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 avril 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de et détenant toutes les parts sociales émises dans Caelus Energy International Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.400, constituée le 10 janvier 2013 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 7 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2014 par acte notarié du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société à un million trois cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.350.000 USD) par l'émission d'un total de dix millions (10.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit un million (1.000.000) de parts sociales par classe A à J) d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de quatre millions sept cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (4.750.000 USD); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix total de souscription par:

(i) l'apport d'une créance contre la Société (l'«Apport en Nature»), approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à deux millions cinq cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.550.000 USD);

(ii) l'apport en espèces de deux millions deux cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.200.000 USD) (l'«Apport en Espèces»);

et affectation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (USD 0,01) par Nouvelle Part Sociale, étant un montant total de cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 100.000), au capital social émis et du solde à la prime d'émission librement disponible.

2. Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million trois cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.350.000 USD) divisé en

treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe A,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe B,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe C,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe D,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe E,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe F,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe G,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe H,
treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe I, et

treize millions cinq cent mille (13.500.000) parts sociales de Classe J,
chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (0,01 USD) ainsi que les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.»

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million trois cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.350.000 USD) par l'émission d'un total de dix millions (10.000.000) de parts sociales de dix (10) classes différentes (soit un million (1.000.000) de parts sociales par classe A à J) d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de quatre millions sept cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (4.750.000 USD).

(I) Des dix millions (10.000.000) de Nouvelles Parts Sociales, cinq millions (5.000.000) de Nouvelles Parts Sociales de dix (10) classes différentes (soit cinq cent mille (500.000) parts sociales par classe A à J), d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune, ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de deux millions cinq cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.550.000 USD) et intégralement payées par l'Apport en Nature.

L'Associé Unique a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 25 avril 2014 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

“Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance confirme que rien n'a attiré son attention et rien ne le laisse supposer que la valeur de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au prix d'émission des 5.000.000 de nouvelles parts sociales qui seront émises par la Société en contrepartie de cet apport.”

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à deux millions cinq cent cinquante mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.550.000 USD).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

(II) Les cinq millions (5.000.000) de Nouvelles Parts Sociales restantes de dix (10) classes différentes (soit cinq cent mille (500.000) parts sociales par classe A à J), d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune, ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de deux millions deux cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.200.000 USD) et intégralement payées par l'Apport en Espèces.

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Espèces a été montrée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales, étant un montant total de cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 100.000), au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement disponible.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: D. SPIVAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril. Relation: DIE/2014/5457. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 mai 2014.

Référence de publication: 2014061097/194.

(140071384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Builders Direct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 175.694.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 180477,

here represented by two of its directors, Mr John Simon Morrey, Managing Director and Mrs Muriel Sosnowski, Deputy General Manager of Builders Reinsurance S.A., both residing professionally in L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid.

Such appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BUILDERS DIRECT S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 175694, incorporated by deed of the undersigned notary, dated March 1st, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 804 of April 5th, 2013. The articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 27th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 12th, 2013, number 1947 (the "Company").

II. The appearing party, duly represented, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company and Subsequent amendment of the article 14 of the articles of association of the Company;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of € 700,000 so as to raise it from its current amount of € 5,000,000 to € 5,700,000 by the issue of 700 news shares with a par value of € 1,000 each;

3. Subscription and payment by the sole actual member "BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A." of 700 news shares by way of a contribution in cash of an amount of € 700,000;

4. Subsequent amendment of the 1st phrase of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the new corporate capital of the Company pursuant to the above resolutions;

III. The appearing party has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the date of the annual general meeting of shareholders of the Company and to amend the article 14 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 14. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders is held on the first Wednesday of April at 10 a.m. at the company's registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day. "

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand Euro (€ 700,000) so as to raise it from its current amount of five million Euro (€ 5,000,000) to the amount of five million seven hundred thousand Euro (€ 5,700,000) by the issue of seven hundred (700) news shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each (the "News Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash of seven hundred thousand Euro (€ 700,000).

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon intervenes "BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A.", represented as stated above.

"BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A." declares to subscribe the news shares as indicated above.

The cash amount of seven hundred thousand Euro (€ 700,000) has been blocked on the bank account of the Company and a proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, and the contribution having been fully carried out, the sole shareholder resolves to amend the 1st phrase of article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital is set at five million seven hundred thousand Euro (EUR 5,700,000.-) represented by five thousand seven hundred (5,700) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Beringen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing party, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the said representatives signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social à L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180477,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur John Simon Morrey, Managing Director and Madame Muriel Sosnowski, Deputy General Manager de Builders Reinsurance S.A., demeurant tous deux professionnellement à L-8422 Steinfort, 69 rue de Hobscheid.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de Builders Direct S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175694, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 5 avril 2013. Les statuts ont été modifié en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le Notaire instrumentaire, le 27 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 août 2013, numéro 1947 (la «Société»).

II. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de € 700.000 pour le porter de son montant actuel de € 5.000.000 à € 5.700.000 par l'émission de 700 nouvelles actions d'une valeur nominale de € 1.000 chacune;

3 Souscription et libération par l'actionnaire unique "BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A." des 700 nouvelles actions par un apport en numéraire d'un montant de € 700.000;

4 Modification subséquente de la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus;

III. La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle est tenue le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.».

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent mille euros (€ 700.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (€ 5.000.000) à cinq million sept cent mille euros (€ 5.700.000) par l'émission de sept cents (700) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune (les "Nouvelles Actions"), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire de sept cent mille euros (€ 700 000).

Troisième résolution Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes «BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A.», représentée comme indiqué ci-dessus.
«BUILDERS INSURANCE HOLDINGS S.A.» déclare souscrire les actions nouvelles comme indiqué ci-dessus.

Le montant en espèces de sept cent mille euros (€ 700.000) a été bloqué sur le compte bancaire de la Société et une preuve de l'existence de la contribution a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été entièrement réalisées, il est décidé de modifier la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société, qui doit alors être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions sept cent mille euros (EUR 5.700.000,-) représenté par cinq mille sept cents (5.700) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.S. MORREY, M. SOSNOWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2014. Relation: MER / 2014 / 859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061092/132.

(140071192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Prata Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 518.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.511.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales intervenue en date du 4 avril 2014 que:

Monsieur Michel de LIEDEKERKE, résidant au 3, Connaught Square, GB-W2 2HG, Londres, a cédé 899 parts sociales qu'il détenait dans la société PRATA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle à Artemis Trustees Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, 2nd Floor, St Peter Port, GB-GY1 3EL Guernesey, agissant en tant que trustee de Prata Trust.

Suite à cette cession, le capital social de la société PRATA INVESTMENTS S.à r.l est détenu comme suit:

- Artemis Trustees Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, 2nd Floor, St Peter Port, GB-GY1 3EL Guernesey, agissant en tant que trustee de Prata Trust: 899 parts sociales;

- Anne de LIEDEKERKE, demeurant au 20, Boskee, B-3061 Leefdaal: 1 part sociale

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014061369/20.

(140070758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Nordenergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9087 Ettelbruck, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 139.347.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2014

Il en résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2014 les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

Monsieur Steve Bernar, né le 2 juin 1979 à Luxembourg ayant son domicile à 13, rue Arsène Mersch à L-8386 Koerich est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

2^{ème} résolution

Monsieur Louis Reiles, né le 16 janvier 1946 à Luxembourg ayant son domicile à 24, rue de Philippe Manternach à L-9068 Ettelbruck est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Claude Haagen, né le 18 mai 1962 à Luxembourg ayant son domicile à 50, rue Clairefontaine à L-9220 Diekirch est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Claude Halsdorf, né le 27 octobre 1945 à Colmar-Berg ayant son domicile à 60C, route de Buerden à L-9019 Warken est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur René Kanivé, né le 17 mars 1953 à Diekirch ayant son domicile à 67, rue Clairefontaine à L-9220 Diekirch est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Serge Kaufmann, né le 3 juillet 1969 à Luxembourg ayant son domicile à 18A, rue des Champs à L-7521 Mersch est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Georges Michels, né le 17 septembre 1970 à Luxembourg ayant son domicile à 5, route de Broderbour à L-9373 Gilsdorf est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Carlo Polidori, né le 10 décembre 1954 à Esch-sur-Alzette ayant son domicile à 3, rue des Alouettes à L-3332 Fentange est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014

Monsieur Jean-Luc Santinelli, né le 4 février 1969 à Luxembourg ayant son domicile à 12, rue François Christian Gerden à L-8132 Bridel est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Claude Simon, né le 2 février 1970 ayant son domicile à 22, op den Aessen à L-7274 Walferdange est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014

Monsieur Jean-Paul Schaaf, né le 4 décembre 1965 à Ettelbruck ayant son domicile à 2, rue des Vergers à L-9086 Ettelbruck est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Claude Thill, né le 15 juin 1964 à Ettelbruck ayant son domicile à 42, rue de Gilsdorf à L-9234 Diekirch est nommé en tant qu'administrateur au conseil d'administration de NordEnergie S.A. Le mandat poursuivra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

4^{ème} résolution

Fidewa-Clar S.A., réviseur indépendant agréé, inscrite au RCSL sous le no B165462, ayant son siège à 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelage, est nommé en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes statutaires. Le mandat a été attribué pour une année donc pour l'exercice 2014.

Référence de publication: 2014062102/51.

(140072001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.
